

Compte rendu du conseil municipal du 9 novembre 2022

Étaient présents : Daniel CHRISTEL, Odile DALIA, Éric DAVANTURE, Audrey DUSSOULIER, Julie GOSTOMSKI, Marie-Edith GROISON, Rodica MANEA, Michel ROYER, Gilbert BENAS, Joaquim JORGE.

Étaient représentés : Aude NOËL par Daniel CHRISTEL, Arnaud MAZOYER par Michel ROYER, Marie Paule SAVOYE par Éric DAVANTURE.

Election du secrétaire de séance : Eric Davanture

1. Lutte contre les inondations : proposition d'achat de terrain en Messant (La Saule Ouest)

Monsieur le Maire expose:

Madame Thérèse CARROLA accepte de céder à la commune de Saint-Désert au prix de 25 000,00 € les parcelles cadastrées D221, D225, D246, D247, D248, D249, D858, D861, D864, D949, D950, D964, D1052, D1053, D1061, D1062, D1397, D1399, D1401 et D1403 d'une superficie totale d'environ 16 090 m² situées en Messant.

Cet emplacement serait utile à la création d'un bassin de rétention dans le cadre de la lutte contre les inondations.

Les frais d'acquisition inhérents à l'achat de la parcelle seraient à la charge de la commune et s'élèveraient à environ 1 100,00 € HT.

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'acquisition au prix de 25 000,00 € les parcelles cadastrées D221, D225, D246, D247, D248, D249, D858, D861, D864, D949, D950, D964, D1052, D1053, D1061, D1062, D1397, D1399, D1401 et D1403 d'une superficie totale d'environ 16 090 m² situées en Messant.
- DIT que les frais d'acquisition d'environ 1 100,00 € HT seront à la charge de la commune,
- AUTORISE ET CHARGE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2. Demande de subvention – Le Grand Chalon

Lutte contre le ruissellement – Acquisition de terrains + Bassin de rétention de La Saule Ouest.

Monsieur Le Maire, présente au Conseil, l'étude réalisée par l'Etablissement Public Territorial du bassin Saône et Doubs (EPTB Saône et Doubs) sur les risques d'inondation par ruissellement pluvial sur la commune de Saint-Désert.

Suite aux événements de 2014 et 2016, l'étude Liose-DHI du Grand Chalon a proposé une série d'aménagements. Une étude spécifique à Saint Désert a permis de proposer des alternatives plus facilement

réalisables notamment compte tenu du foncier disponible.

Les terrains en Messant sont situés au Nord de la RCEA et à l'Ouest du hameau de La Saule. Le futur bassin, d'une capacité d'environ 3 000m³, permettra de capter les eaux de ruissellement en provenance du coteau de Montbogre.

Le coût d'achat du foncier sera de 25 000,00 € et les frais notariés s'élèvent à environ 1 100,00 € HT.

Le montant des travaux s'élève à environ 53 600,00 € HT auquel s'ajoute la prestation d'étude estimée à 9 000,00 € HT.

Le montant global de l'opération serait de l'ordre de 88 700,00 € HT. Le Grand Chalon pourrait accorder une subvention de 50 %, sur le reste à charge après aide du Conseil Départemental soit 33 262,50 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût global : 88 700,00 €

Subvention du Conseil Départemental : 22 175,00 €

Fonds de ruissellement du Grand Chalon : 33 262,50 €

Autofinancement : 33 262,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de terrains en Messant et la création d'un bassin de rétention de La Saule Ouest,
- ACCEPTE le montant HT de l'opération estimé à 88 700,00 €
- SOLLICITE le Grand Chalon pour une subvention à hauteur de 50 % du reste à charge HT de l'opération au titre du Fonds d'Aide aux communes pour la prévention des risques d'inondation par ruissellement pluvial
- DIT que les travaux seront engagés et inscrits au budget 2022.

3. Demande de subvention –

Appel à projets départemental 2023 – Conseil Départemental 71 Lutte contre le ruissellement – Acquisition de terrains + Bassin de rétention de La Saule Ouest.

Monsieur Le Maire, présente au Conseil, l'étude réalisée par l'Etablissement public Territorial du bassin Saône et Doubs (EPTB Saône et Doubs) sur les risques d'inondation par ruissellement pluvial sur la commune de Saint-Désert.

Suite aux événements de 2014 et 2016, l'étude Liose-DHI du Grand Chalon a proposé une série d'aménagements. Une étude spécifique à Saint Désert a permis de proposer des alternatives plus facilement réalisables notamment compte tenu du foncier disponible.

Les terrains en Messant sont situés au Nord de la RCEA et à l'Ouest du hameau de La Saule. Le futur bassin, d'une capacité d'environ 3 000m³, permettra de capter les eaux de ruissellement en provenance du coteau

de Montbogre.

Le coût d'achat du foncier sera de 25 000,00 € et les frais notariés s'élèvent à environ 1 100,00 € HT.

Le montant des travaux s'élève à environ 53 600,00 € HT auquel s'ajoute la prestation d'étude estimée à 9 000,00 € HT.

Le montant global de l'opération serait de l'ordre de 88 700,00 € HT.

Le Conseil Départemental pourrait accorder une subvention de 25 %, soit 22 175,00 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût global : 88 700,00 €

Subvention du Conseil Départemental : 22 175,00 €

Fonds de ruissellement du Grand Chalon : 33 262,50 €

Autofinancement : 33 262,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de terrains en Messant et la création d'un bassin de rétention de La Saule Ouest,
- ACCEPTE le montant HT de l'opération estimé à 88 700,00 €
- SOLLICITE le conseil départemental pour une subvention à hauteur de 25 % du montant total HT de l'opération au titre de l'Appel à projets départemental 2023 opération « gestion des eaux superficielles – lutte contre le ruissellement » pour la prévention des risques d'inondation par ruissellement pluvial.
- DIT que les travaux seront engagés et inscrits au budget 2022.

4 Décision modificative n°3

Exposé de Monsieur Le Maire :

Suite à la décision d'acquérir les terrains en Messant dans le cadre du programme de lutte contre les inondations, il convient d'approvisionner par transfert les comptes et chapitres concernés en recettes /dépenses.

Suite à un manque de crédit au chapitre 21, il convient d'opérer les transferts budgétaires suivants :

Désignation	Augmentation des crédits ouverts	Diminution des crédits ouverts
673/67 DF	1 000,00 €	
2111/21 DI	27 000,00 €	
2151/21 DI		10 000,00 €
2315/23 DI		17 000,00 €
022/022 DF		1 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ACCEPTE d'effectuer les modifications budgétaires selon les écritures

suivantes :

Désignation	Augmentation des crédits ouverts	Diminution des crédits ouverts
673/67 DF	1 000,00 €	
2111/21 DI	27 000,00 €	
2151/21 DI		10 000,00 €
2315/23 DI		17 000,00 €
022/022 DF		1 000,00 €

5 Affouages : tarification au stère et au moule

Délibération ajournée

6 Demande de subvention pour la rénovation énergétique de l'école maternelle

Appel à projet : Conseil Départemental 71

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la rénovation énergétique de l'école maternelle

Monsieur le Maire expose : Cette réalisation permettra d'améliorer les performances énergétiques et la remise aux normes du bâtiment par des solutions architecturales et techniques.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Le remplacement des menuiseries extérieures.
- Le remplacement des protections solaires de type toile, par des volets roulants permettant notamment d'obtenir un noir complet.
- La suppression des convecteurs électriques.
- L'installation d'une nouvelle production de chauffage, d'un réseau et des équipements de chauffage correspondant.
- Le remplacement de l'éclairage néon existant par un éclairage LED.
- La fourniture et pose de faux plafonds suspendus y compris isolant permettant de diminuer les déperditions thermiques et d'améliorer l'acoustique dans les salles avec un plafond de type toit cathédrale.
- La fourniture et pose d'un isolant dans les combles perdus pour le reste des locaux.
- Le réaménagement complet des espaces sanitaires permettant notamment de mettre en conformité l'établissement vis-à-vis de la réglementation d'accessibilité.
- L'installation d'un système de ventilation pour le renouvellement d'air des locaux.

Par ailleurs, la commune prévoit une mise en sécurité des locaux via l'installation de trois caméras, d'un interphone et d'un dispositif anti-agression.

Le coût de la rénovation énergétique est estimé à environ 218 350,45 € HT.

Le coût de la mise en sécurité des locaux est quant à lui estimé à 6 406,00 € HT soit pour un montant total de 224 754,45 € HT.

Cette opération est éligible à l'Appel à Projets Départemental 2023 au titre des travaux sur bâtiments scolaires et périscolaires pour la rénovation, l'amélioration des performances énergétiques et mises aux normes. La participation maximale du Conseil Départemental s'élève à 25 000,00 € soit 25 % sur un montant de dépenses éligibles plafonnées à 100 000,00 €.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'engagement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE l'engagement de l'opération de rénovation énergétique de l'école maternelle.
- ACCEPTE le montant des travaux de l'ordre de 224 754,45 HT.
- SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental de Saône et Loire au titre de l'appel à projets départemental 2023 pour les travaux sur bâtiments scolaires et périscolaires - rénovation, amélioration des performances énergétiques et mises aux normes à hauteur de 25 000 € soit 25 % sur un montant de dépenses éligibles plafonnées à 100 000 €.

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention DETR 88 658,84 €

Subvention Appel à Projets Départemental 25 000,00 €

FAPC Grand Chalon 50 000,00 €

Autofinancement 61 095.61 €

- DIT que cette somme sera inscrite au budget 2023.

- AUTORISE ET CHARGE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

7 Demande de subvention pour la rénovation énergétique de l'école maternelle FAPC Grand Chalon

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à la rénovation énergétique de l'école maternelle

Exposé de Monsieur le Maire : Cette réalisation permettra d'améliorer les performances énergétiques et la remise aux normes du bâtiment par des solutions architecturales et techniques.

Les travaux prévus sont les suivants :

- Le remplacement des menuiseries extérieures.
- Le remplacement des protections solaires de type toile, par des volets roulants permettant notamment d'obtenir un noir complet.
- La suppression des convecteurs électriques.
- L'installation d'une nouvelle production de chauffage, d'un réseau, et des

équipements de chauffage correspondant.

- Le remplacement de l'éclairage néon existant par un éclairage LED.
- La fourniture et pose de faux plafonds suspendus y compris isolant permettant de diminuer les déperditions thermiques, et d'améliorer l'acoustique dans les salles avec un plafond de type toit cathédrale.
- La fourniture et pose d'un isolant dans les combles perdus pour le reste des locaux.
- Le réaménagement complet des espaces sanitaires permettant notamment de mettre en conformité l'établissement vis-à-vis de la réglementation d'accessibilité.
- L'installation d'un système de ventilation pour le renouvellement d'air des locaux.

Par ailleurs, la commune prévoit une mise en sécurité des locaux via l'installation de trois caméras, d'un interphone et d'un dispositif anti-agression.

Le coût de la rénovation énergétique est estimé à environ 218 350,45 € HT. Le coût de la mise en sécurité des locaux est quant à lui estimé à 6 406,00 € HT soit pour un montant total de 224 754,45 € HT. Cette opération est éligible au titre du FAPC « création ou rénovation thermique des bâtiments communaux ».

La participation maximale du Grand Chalon s'élève à 50 000,00 €.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'engagement de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE l'engagement de l'opération de rénovation énergétique de l'école maternelle.
- ACCEPTE le montant des travaux de l'ordre de 224 754,45 HT.
- SOLLICITE l'aide financière du Grand Chalon au titre du FAPC pour les travaux de réhabilitation thermique de bâtiments publics et existants dans le respect des performances énergétique en vigueur pour un montant de 50 000,00 €.
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :
Subvention DETR 88 658,84 €
Subvention Appel à Projets Départemental 25 000,00 €
FAPC Grand Chalon 50 000,00 €
Autofinancement 61 095,61 €
- DIT que cette somme sera inscrite au budget 2023.
- AUTORISE ET CHARGE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Questions diverses

Monsieur le Maire présente le bilan des travaux de l'agence postale subventionnés à 80% par la poste.

Il en résulte un espace plus fonctionnel avec un changement de mobilier et un réseau informatique plus performant pour la grande satisfaction du personnel communal.

Monsieur le Maire présente le suivi des travaux de la route de Jambles. Ceux-ci touchent à leur fin. Il y a eu quelques problèmes qui ont été repris, le goudronnage se terminera dans les jours qui arrivent et l'installation de la signalétique se fera ensuite.

Eric Davanture présente les travaux du bassin de Montbogre. Les conditions météorologiques difficiles ont provoqué le glissement d'un talus à deux reprises. Les agents communaux procéderont à l'enherbement de ces talus et la commune envisagera une solution de renforcement en été, si besoin. La municipalité prévoit également une convention d'entretien avec Monsieur David Berthault pour le fossé d'entrée du bassin.

Monsieur Le Maire présente pour 2023 le projet de rénovation de l'avenue de Bourgogne entre le cimetière et l'auberge. La réfection de la chaussée sera à la charge du département et la commune se chargera de la réfection des trottoirs où cela est nécessaire. Le conseil décide de solliciter l'entreprise R2S pour une première étude.

Monsieur Le Maire expose au conseil une démarche en cours pour la suppression de l'interdiction de tourne à gauche à la sortie du magasin Intermarché.

Le conseil relance la discussion sur le projet de réouverture du chemin communal entre la Condemaine et la voie verte. Le conseil souhaite trouver un accord d'usage avec l'exploitation agricole qui entoure ce chemin.

Mme Julie GOSTOMSKI questionne Monsieur le Maire sur la disparition des bennes à verre et papiers qui se trouvaient vers le cimetière. Monsieur le Maire explique qu'elles ont été enlevées par les services du Grand Chalon car il y avait trop d'incivilités.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un permis de construire a été déposé pour les futurs bâtiments de cabinets dentaires et médicaux qui se situeront vers l'entreprise C2IP entre l'échangeur de la RCEA et le rond-point.

Monsieur le Maire informe enfin le conseil municipal de l'arrivée de deux nouvelles infirmières qui reprennent l'activité de Mme Cornemillot.

Le conseil se termine à 21h30.